

~~1. - Rapport de M. le Maire concernant un terrain de 1441 m² sis au lieu dit~~
~~de la commune de ... pour la ville de ...~~

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Il s'agit d'un terrain situé au Camp-Couvert, d'une superficie de 1441 m², borné au Nord par divers, à l'Est par la rue Bagatelle, au Sud par la rue Louis-Roussel, et à l'Ouest par la rue Touraine.

La Commune pourrait éventuellement faire l'affaire sous réserve que l'évaluation du Service des Domaines en ce qui concerne le terrain, étant observé que ce terrain est borné par trois rues et ruelles et est susceptible de nous servir. Il faut aussi observer que sur ce terrain sont édifiés diverses constructions qui sont louées à divers. Il sera nécessaire, si le terrain est affecté à un parking ou à une école, ou encore à un jardin d'enfants, que des expulsions soient poursuivies.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ✓ "

M. le Maire : je pense que le prix demandé est exagéré, mais le fait que le terrain est borné par trois rues et ruelles présente pour nous un intérêt.

M. RICHDELLET : signale que le propriétaire exige le paiement comptant de son terrain et que la Municipalité n'a pas les moyens actuellement de le faire.

Le Maire met aux voix le principe de l'acquisition du terrain de M. GUESSE qui est adopté à l'unanimité, sous réserve que le prix soit évalué par les Domaines et qu'il soit payé en 1966.